



Le délai pour la production de déclarations par les travailleurs indépendants prévu pour le 15 juin approche

Ottawa, Ontario, le 8 juin 2010... L'honorable Keith Ashfield, ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique, tient à rappeler aux travailleurs indépendants que le délai pour la production de leurs déclarations d'impôt sur le revenu pour les particuliers, prévu le 15 juin, est dans une semaine.

« Il est important pour les Canadiens de produire leurs déclarations afin de tirer avantage des mesures d'allègement pour les contribuables qui sont à leur disposition, » a dit le ministre Ashfield. « Produire une déclaration de revenu à temps peut aussi aider les contribuables ayant un revenu de travailleur indépendant à mieux planifier et gérer leur projets d'entreprises. »

L'Agence du revenu du Canada (ARC) tient à rappeler aux travailleurs indépendants et à leur conjoint ou conjointe de fait qu'ils ont jusqu'à minuit, le mardi 15 juin 2010 pour produire leur déclaration d'impôt sur le revenu. S'ils avaient un solde impayé pour 2009, ils devront le payer au plus tard le 30 avril 2010 pour éviter les intérêts. Une pénalité pour production tardive sur les sommes dues s'appliquera aux déclarations reçues après le 15 juin 2010 ou dont le cachet de la poste indique une date postérieure au 15 juin 2010.

En utilisant les services de TED, d'IMPÔTNET et d'IMPÔTEL, les Canadiens peuvent facilement préparer et produire leurs déclarations de revenus et auront droit à un traitement plus rapide de leurs déclarations. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services électroniques de l'ARC, veuillez consulter le site Web à l'adresse www.arc.gc.ca/serviceselectroniques.

-30-

Renseignements aux médias :

Noël Carisse
Relations avec les médias
Agence du revenu du Canada
Téléphone : 613-952-9184

Erin Filliter
Directrice des communications
Cabinet du ministre du Revenu national
Téléphone : 613-995-2960

